

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2011**

Sur convocation du 6 septembre 2011, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 13 SEPTEMBRE 2011 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur CARTRON, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Madame MONSALLIER, Madame GAUTIER, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur COCHIN (pouvoir à Madame GAREL), Monsieur JULIEN (pouvoir à Mademoiselle SURIN), Monsieur EMMANUEL (pouvoir à Mademoiselle TACHET), Madame JOLLY (pouvoir à Monsieur BUISSON).

Etaient absent(e)s: Monsieur JOUBERT, Monsieur AUDEBERT, Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2011 à l'approbation de l'Assemblée.

Mademoiselle TACHET fait part de plusieurs corrections à apporter :

* «Page 2, le conseil municipal... décide de rejeter la proposition de transfert à la communauté de communes :

1 - de la compétence scolaire

2 - de la compétence pour la gestion du SIAVE » à remplacer par « la fusion du SIAVE et du syndicat intercommunal pour le cours moyen de l'Eure ».

* «Page 6 : il y a lieu de préciser, **que s'il est en effet exact que la commune règle ces deux cotisations, ces sommes seront remboursées par le praticien. Elles seront ajoutées aux autres dépenses dues par celui-ci** ».

Par ailleurs, Mademoiselle TACHET fait remarquer que la Communauté de Communes ne nous remboursera pas, mais pourra octroyer à la Commune un fonds de concours. Ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose.

* Page 9 : Le pronom relatif « que » a été omis « Monsieur PEPIN indique **que** le propriétaire... »

* Monsieur HALLOUIN fait également remarquer qu'il était intervenu à propos du beffroi de l'Hôtel de Ville.

En réponse Monsieur HAY lui précise que l'on a fait des demandes de devis qui sont restées sans réponse, on va relancer et étendre les demandes.

Ces corrections prises en compte, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur GAUTIER : « un incendie s'est déclaré durant la nuit à la boutique « Récréation - Pêche et Chasse ». La boutique est entièrement à refaire. Monsieur RAYER est très ébranlé, il a besoin de notre soutien, on va donc essayer de l'aider à retrouver un local ».

1 - MAINTIEN DES EXONERATIONS OU ABATTEMENTS APPLICABLES A LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.

La commune de Courville, depuis la Loi 1980, applique les abattements obligatoires en matière de taxe d'habitation à savoir :

- 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15% pour chacune des personnes à charge suivantes.

Il est proposé de conserver ce dispositif pour 2012.

Mademoiselle TACHET : « La Taxe Locale d'Équipement est supprimée et sera remplacée par la taxe d'aménagement, nous aurons donc à fixer ce taux lors du prochain Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés décide de conserver le statu quo pour 2012.

2 - COMPTES RENDUS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2224-5, les rapports sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de la mission d'assistance-conseil confiée à la Direction Départementale des Territoires de l'Eure-et-Loir, le bureau du service eau et assainissement a établi ces rapports.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ces deux rapports.

Monsieur BUISSON : « Il existe toujours une différence entre le nombre d'abonnés à l'eau, et le nombre d'abonnés à l'assainissement, que l'on arrive toujours pas à expliquer. Il serait peut être bon d'interroger les délégataires par écrit. Tous les ans, on se fait les mêmes réflexions qui restent sans explication. De même, à la lecture du rapport il en ressort que le réseau est en diminution, j'aimerais bien comprendre pourquoi ?

Par ailleurs, il y a beaucoup de fuites, c'est en augmentation par rapport à l'année 2009.

Plusieurs interrogations subsistent, il serait donc nécessaire d'interroger les délégataires sur :

- Les recettes liées aux travaux,
- La baisse des recettes de la collectivité,
- Les abandons de créances,
- La différence de tonnage entre les boues produites et épandues ».

Mademoiselle TACHET : « Oui c'est vrai, mais ça va vite, pour exemple : la fuite décelée ce week-end Résidence du Perche n'a pu être réparée qu'aujourd'hui, soit plus de 3 jours après, ça coule pendant ce temps-là ».

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités de l'exercice 2010.

3 - RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2010 DU SYNDICAT ELECTRIQUE DU PAYS CHARTRAIN

Conformément à la législation en vigueur (article L 5211-39 du CGCT) le syndicat du pays chartrain a transmis son rapport d'activités et son compte administratif de l'année 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ces documents.

Mademoiselle TACHET : « Il doit y avoir une erreur dans le tableau des résultats des 5 dernières années, les chiffres ne correspondent pas ».

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de l'exercice 2010.

4 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ELECTRIQUE DU PAYS CHARTRAIN

Le syndicat électrique du Pays Chartrain, en comité syndical du 28 juin 2011, a approuvé la modification des statuts qui vise à remettre à jour la compétence détenue en matière de communication électronique et ce, au regard des articles L 5211-17 à L 5211-20 et L1425-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales).

En conséquence l'article 3-A 2) sera remplacé par les paragraphes suivants :

2) *Le Syndicat est en outre compétent pour :*

- *L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;*
- *La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;*
- *La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;*
- *La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;*
- *L'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;*

3) *Plus généralement, le Syndicat peut assurer toute activité relevant du domaine du traitement de l'information et de celui de l'énergie, ainsi que toute autre activité ou service de nature publique, pour autant que le Comité du SEIPC le souhaite et le décide.*

Il assure également la réalisation, la gestion et l'exploitation de toute base de données d'intérêt général.

Le Syndicat peut aussi réaliser ou intervenir pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs finals, tant en électricité qu'en gaz, selon les dispositions prévues au CGCT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts.

VU la délibération du 28 juin 2011 du Comité Syndical portant modification des statuts du **Syndicat Mixte Electrique Intercommunal du Pays Chartrain**,

VU les articles L.5211-17 à L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Maire concernant l'objet de cette révision,

La Commune de Courville-sur-Eure

Décide

- D'approuver la modification des statuts du **Syndicat Mixte Electrique Intercommunal du Pays Chartrain**.

5 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : RECONDUCTION DE L'ADHESION

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) a pour vocation d'aider les ménages en difficultés et démunis, à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

La participation de la ville de 3 €par logement social (au nombre de 232) s'élèverait à 696 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de l'adhésion.

Mademoiselle Catherine TACHET « Pour l'an prochain, le nombre de logements sociaux sera en augmentation. Le FSL intervient également pour le paiement des énergies et de l'eau ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de reconduire l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement.

6 - PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Fonds d'Aide aux Jeunes s'adresse aux jeunes âgées de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2010, 498 jeunes euréliens ont bénéficié du FAJ pour des aides à la mobilité, à la formation ou pour des aides alimentaires de première nécessité.

Le Conseil Général sollicite le soutien de la Commune de Courville au titre de l'année 2011. La participation étant libre aucun minimum n'est imposé aux communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Monsieur HALLOUIN : « On connaît le nombre de Courvillois qui en bénéficient » ?

Monsieur Hervé BUISSON : « On est sollicité de partout, alors que l'état se désengage ».

Mademoiselle Catherine TACHET : « ça fait un peu double emploi, on a jamais refusé d'aider les jeunes, mais on a un CCAS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés DECIDE de ne pas adhérer au fonds d'aide aux jeunes.

7 - AFFAIRES DIVERSES

Monsieur HALLOUIN a rédigé un projet de texte pour la plaque de rue « Simone SEGOUIN » qui est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur BUISSON : « S'il est en effet intéressant que l'on ait une explication sur les noms de rues, je ne tiens toutefois pas que l'on ait une plaque supplémentaire. Je trouve que le texte est très long ».

Monsieur PEPIN : « Je trouve ça bien, mais cela devrait être fait pour toutes les rues, et on pourrait en parler dans Courville Infos »

Mademoiselle TACHET : « La photo est plus parlante ».

Monsieur CARTRON : « C'est vrai, mais il y a plein de gens qui ne la connaissent pas ».

Madame GAREL : « On pourrait peut-être condenser le texte ? Il est prévu d'en parler dans Courville Infos ».

Monsieur GAUTIER : « Il faut voir avec le fabricant, ce qu'il en pense, et qu'il nous fasse des propositions ».

Monsieur GAUTIER fait ensuite part des remerciements et autres courriers reçus :

- L'établissement français du sang a accueilli 47 donateurs lors de la collecte du 24 août dernier à la salle Pannard,
- L'association philatélique et collections de Courville informe et invite le Conseil Municipal à leur 6^{ème} salon qui se tiendra le 25 septembre 2011,
- L'association des amis des jumelages pour le versement de la subvention 2011 et le soutien de la Municipalité,
- La Société Protectrice des Animaux pour la subvention qui leur a été octroyée.
- La SNCF pour les 2 places de stationnement qui ont été réservées au personnel SNCF.
- Et puis malheureusement, l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Courville nous informe de la cessation de l'école, elle n'accueille donc plus de jeunes. Une copie de ce courrier sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes qui est vice-Président du SDIS.

Je vous fais également passer un plan de l'aménagement des abords prévu au Pôle Enfance Jeunesse.

Monsieur CARTRON : « C'est un réel problème, à cela s'ajoute les bus qui s'y garent le soir. Mais qui va financer ? »

Monsieur PEPIN : « Moi, ça ne me choque pas que l'on paye la sente, du pôle jusqu'à super U.»

Madame GAREL : « Il faut aussi réagir en terme communautaire, avons-nous des retours des riverains.»

Monsieur HALLOUIN : « Pour ma part, je suis opposé au stationnement sur la partie droite engazonnée. De la Départementale 923 on verra une succession de toits de voitures ».

Monsieur GAUTIER : « On ne touche ni aux arbres ni au talus, je l'ai déjà dit à la Communauté de Communes et je ne cèderai pas ! »

Mademoiselle TACHET « Il faut quand même sécuriser la zone ; de plus, c'est l'entrée de ville.»

8 - TOUR DE TABLE

Mademoiselle Catherine TACHET : « Je vais vous faire un bilan de la rentrée scolaire, je me suis rendue :

- à l'école Sainte-Marie dont l'effectif s'élève à 138 élèves dont 115 demi-pensionnaires : 36 en petite et moyenne section, 22 en grande section, 24 en CP-CE1, 26 en CE2, 30 CM1-CM2. L'école accueille également cette année 3 nouvelles institutrices.

- à l'école maternelle du Chemin Vert qui accueille cette année 117 élèves: 44 en grande section, 32 en moyenne section, 31 en petite section et 10 en toute petite section (enfants qui ont 2 ans ½).

- à l'école primaire qui accueille 155 élèves : 12 élèves en classe d'intégration, 24 CP, 29 CE1, 25 CE2, 28 CM1, 37 CM2.

Le soutien scolaire a sensiblement été modifié cette année. Il est dispensé le mercredi matin pour les CP, et le soir pour les autres classes.

Les effectifs restent donc stables.

Le restaurant scolaire servira cette année, environ 180 repas par jour. Les peintures ont été refaites et de la vaisselle neuve a été achetée pour cette rentrée 2011-2012.

Je vous demanderai également de délibérer sur le principe de la classe de neige. Cette année scolaire, 2 classes partiront en classe de neige soit 50 enfants. Pour 2011 le coût était de 61,50 € par jour et par enfant. Monsieur SEULIN avait informé d'une augmentation d'environ 3%.

Le Conseil Général subventionnait jusque-là les classes transplantées à hauteur de 7 € par enfant et par nuitée avec un minimum de 15 jours. Les instituteurs Monsieur ROINNÉ et Monsieur DIETSCH sont d'accord cette année encore pour partir. »

Monsieur BUISSON : « J'ai été interpellé sur l'insécurité induite par l'arrêt de bus. Les collégiens sont obligés de traverser la rue, il faudrait peut-être revoir le circuit ».

Monsieur HAY : « Je vais vous faire un bilan des actes de petite délinquance enregistrés cet été :

- Troubles et incivilités aux abords du camping.
- Effraction du gymnase Klein et dégradation de la clôture.
- Actes de malveillance sur le terrain « chabot » dont les jeunes auteurs ont été identifiés par la gendarmerie. Ces mêmes jeunes sont à l'origine de menaces et d'intimidations à l'encontre d'autres Courvillois et Courvilloises . Ils seront convoqués par la Mairie en présence de la gendarmerie.
- 2 véhicules ont été sortis de l'étang des Canots, au préalable les plongeurs de la gendarmerie sont intervenus pour sondage. »

Monsieur GAUTIER : « Vous n'êtes pas sans savoir que certaines communes étudient la possibilité de quitter la Communauté de Communes. Nous attendons donc la décision officielle de ces communes qui doivent au préalable recueillir l'avis de leur conseil municipal. »

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le :

- Mardi 11 octobre
- Mardi 15 Novembre
- Mardi 13 Décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Les Membres,